

Projet d'établissement » du lycée Saint-Louis.

(2007-2012)

(adopté par le Conseil d'Administration le 29 juin 2007)

Le lycée Saint-Louis a succédé au Collège d'Harcourt, créé en 1280 pour héberger des « écoliers pauvres » venant à Paris poursuivre leurs études (dont 28 originaires des quatre diocèses de Normandie), par Raoul d'Harcourt, évêque de Coutances ; devenu par la suite un lieu d'enseignement et non seulement d'hébergement, il connaît dès le XVIème siècle, et particulièrement au XVIIème et au XVIIIème siècles, une très grande renommée.

En 1793, la Convention Nationale met fin à ses activités comme à celle des autres collèges.

En 1812, un décret de Napoléon Ier ordonne sa réouverture, pour l'accueil d'un lycée impérial ; ce n'est pourtant qu'en octobre 1820 que le « Collège royal Saint-Louis » succède à l'ancien Collège d'Harcourt, accueillant à nouveau des internes dès 1823. Il se spécialise dans les enseignements scientifiques (l'internat n'accueille depuis 1885 que des élèves scientifiques) et dans les classes préparatoires aux grandes écoles (établies en 1866, seules présentes au lycée depuis la fermeture, en 1969, de la dernière classe de terminale).

Le lycée Saint-Louis porte sur sa façade, par décision du préfet de la Seine prise en 1831 à la demande de la famille des fondateurs, la mention "ancien Collège d'Harcourt" ; cette mention témoigne de sa tradition étudiante de plus de sept siècles et d'une histoire pédagogique originale.

La communauté scolaire du lycée Saint-Louis retient, de cette longue histoire, certaines des valeurs qui fondent aujourd'hui son action, en particulier sa volonté d'accueil et son souci de l'excellence.

Le projet 2007-2012 se situe dans la continuité du projet 2003-2007.

A - Caractéristiques de l'établissement :

Le lycée Saint-Louis est l'un des grands lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles de l'Académie de Paris, avec la particularité de ne plus avoir de second cycle. Il compte, à la rentrée 2007, 31 classes, toutes destinées aux bacheliers scientifiques, avec un éventail presque complet des filières existantes :

En première année :

- 5 divisions MPSI
- 5 divisions PCSI
- 3 divisions BCPST et préparation aux Ecoles vétérinaires
- 1 division EC(S)

La cinquième division de PCSI a été créée à la rentrée 2007 pour accompagner le partenariat décrit au paragraphe e).

En deuxième année (chiffres actualisés à la rentrée 2007) :

- 2 divisions MP
- 2 divisions MP*
- 2 divisions PC
- 2 divisions PC*
- 3 divisions PSI
- 2 divisions PSI*
- 3 divisions BCPST et préparation aux Ecoles vétérinaires
- 1 division EC(S)

L'ensemble des classes accueille plus de 1300 élèves (capacité maximale théorique : 1488).

Les résultats du lycée Saint-Louis le placent parmi les lycées d'excellence, avec la particularité, en raison de sa masse, de sa structure et de son projet, d'une répartition équilibrée des intégrations à la fois sur l'ensemble des plus grandes écoles et sur celles de milieu de tableau. 90% de ses élèves, en deux ou trois ans, intègrent ainsi une grande école de bon niveau, et plus de 60% dans les écoles les plus difficiles d'accès. Cette particularité, qui pour les élèves constitue un avantage collectif et personnel, n'est pas mise en valeur dans le calcul des palmarès chiffrés établis par la presse, qui présentent des pourcentages de reçus pour l'ensemble d'une filière, sans tenir compte en particulier du niveau des classes (à étoile ou non), ni des effets de seuil liés à l'importance des effectifs.

Pour ces deux raisons (absence de second cycle, structure des classes et divergence par rapport au modèle valorisé par les palmarès), la question du recrutement est importante, même si l'afflux des candidatures de qualité reste constant et même, dans les dernières années, grandissant. Les élèves du lycée Saint-Louis viennent de plus de 600 lycées différents, dont quelques contingents significatifs des lycées du centre de Paris, 25% sur l'ensemble des lycées de Paris, 50 % des autres départements de l'Ile-de-France, 25 % de la province ou de l'étranger. Si, pour les élèves, cette situation constitue là encore un avantage pour un premier cycle d'enseignement supérieur très sélectif, elle représente, pour notre établissement, une difficulté particulière.

L'internat, comme souvent en C.P.G.E., constitue une caractéristique très forte du lycée Saint-Louis, d'autant qu'il s'agit, dans notre cas, d'un très gros internat. Il accueille en effet 350 élèves, dans des installations rénovées récemment, en chambres doubles ou individuelles (les plus nombreuses), et est ouvert, depuis 1990, à la fois aux jeunes gens et aux jeunes filles. La demande n'en excède pas moins très largement les capacités d'accueil, et la difficulté du logement ou des transports représente, pour un nombre non négligeable d'élèves, un réel problème.

Cet internat constitue l'un des instruments de la politique d'égalité à laquelle le lycée est attaché. Cette politique lui a permis d'accueillir dans ces classes une proportion de jeunes filles équivalente à celle des classes terminales scientifiques, résultat dont les C.P.G.E. scientifiques sont encore éloignées au niveau national. Par ailleurs, comme l'ensemble des classes préparatoires scientifiques, celles du lycée Saint-Louis, et donc l'établissement lui-même, témoignent d'une forte polarisation sociale, avec cependant une minorité significative d'élèves moins favorisés pour qui la scolarité dans des conditions très favorables, et pour certains avec le bénéfice de l'internat, constitue une chance inestimable de réussite et de promotion. Le précédent projet a déjà permis d'améliorer le pourcentage d'élèves boursiers, qui est passé de 10% à 16%, et dont la moitié bénéficie de l'internat.

Le personnel du lycée Saint-Louis comprend au 1^{er} septembre 2007 :

- les professeurs de chaire supérieure, agrégés et professeurs d'EPS, certifiés en documentation, nommés selon la règle générale par arrêté ministériel après avis de l'Inspection Générale et en fonction de leur degré élevé de compétences, au nombre de 102 à temps complet en 2007 ;
- les personnels de direction, nommés par arrêté ministériel après avis du Recteur et de l'Inspection générale (1 proviseur et 1 proviseur adjoint) ;
- les personnels de vie scolaire (2 C .P.E) ;
- les personnels administratifs, au nombre de 11 ;
- les personnels d'infirmerie et de santé scolaire (2 infirmières pour un poste et demi) ;
- 1 médecin scolaire assurant une permanence d'une demi-journée, 1 médecin d'internat sous contrat avec le lycée, assurant deux vacations hebdomadaires ;
- les personnels de laboratoire, au nombre de 13 ;
- les personnels ouvriers, techniques et de service, au nombre de 39.

Il convient d'y adjoindre les personnels d'internat rémunérés par l'établissement (maîtres au pair, au nombre de 8) ou dans le cadre de dispositifs d'insertion (« contrats d'aide à l'emploi » ou « contrats d'avenir », au nombre de 6).

Le nombre et la qualification des personnels témoignent du niveau de qualité nécessaire et aussi de la complexité de l'établissement, en particulier en raison de

l'importance de l'internat et de l'internat externé. Le lycée Saint-Louis est classé de ce fait en 4^{ème} catégorie exceptionnelle (la plus élevée).

La qualité reconnue de la vie scolaire tient à l'action de l'ensemble de ces personnels, mais aussi à l'esprit de responsabilité et de disponibilité de ses élèves, ainsi qu'à une tradition préservée de solidarité, d'esprit d'équipe et d'épanouissement personnel. Les infractions aux règles collectives sont peu nombreuses, mais font l'objet lorsqu'elles surviennent d'un traitement systématique qui en limite l'extension. Les Conseillers Principaux d'Education et les Infirmières d'internat ont pour mission d'apporter aux élèves temporairement en difficulté pour des raisons d'ordre pédagogique, personnel, de santé ou de conditions de vie toute l'aide possible pour leur permettre de la surmonter.

Enfin, les élèves sont encouragés à participer à des activités associatives (Maison des Lycéens, Association Sportive, Association Culturelle, Association des anciens élèves), esprit associatif qui s'étend à l'ensemble de la communauté éducative (Association de parents d'élèves très active pour des classes d'enseignement supérieur, Amicale des personnels, Association sportive des personnels).

Dans le même ordre d'idées, la participation est forte tant au Conseil d'Administration qu'au Conseil de la Vie Lycéenne, et il est rare de manquer de bonnes volontés pour exercer des responsabilités ou pour organiser des initiatives ponctuelles mais nombreuses, dans le temps nécessairement limité par un travail très intensif.

B – Objectifs, moyens, évaluation :

Les caractéristiques du lycée Saint-Louis (spécialisation dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et donc dans l'enseignement supérieur, lycée public doté en France du pôle le plus important et le plus diversifié de C.P.G.E. scientifiques, notoriété de grand lycée parisien, ancienneté de la tradition d'excellence) conduisent à rechercher, dans le cadre des objectifs généraux de l'enseignement supérieur et dans celui des C.P.G.E., une forme d'exemplarité.

Il peut en particulier se reconnaître dans l'objectif mentionné par l'article L 123-2 du Code de l'Education : « Le service public de l'enseignement supérieur contribue : (...) 3°) A la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et tous ceux qui en ont la volonté et les capacités l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche ».

Par ailleurs, les classes préparatoires scientifiques ont fait l'objet, en 1995, d'une réforme dont il peut retenir, pour ce qui le concerne, les principes de « valorisation

de toutes les formes d'excellence » dans des filières caractérisées par leur « équirespectabilité » et l'«équiprobabilité de réussite » dans chacune d'entre elles, de lisibilité des règles du jeu, d'approche nouvelle des travaux pratiques et de valorisation des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les qualités qu'ils veulent développer : « l'ouverture d'esprit, l'initiative personnelle, la faculté de rapprocher plusieurs logiques, l'esprit critique, les capacités d'exigence, d'approfondissement et de rigueur et l'aptitude à collecter l'information, à l'analyser et à la communiquer », tous principes rappelés dans le rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale de mars 1998.

En fonction de ces principes, et des pratiques retenues d'ores et déjà par les équipes pédagogiques et éducatives, les objectifs du lycée Saint-Louis, leur suivi et les moyens pris pour en tenir compte peuvent se résumer dans les chapitres suivants :

a) équilibre des filières MP, PC et PSI :

L'action de l'établissement peut déterminer l'orientation dans les filières MP, PC et PSI, et la répartition des élèves dans les classes à étoile ou non. La structure pédagogique (4 MP dont 2 à étoile, 4 PC dont 2 à étoile, 5 PSI dont 2 à étoile, pour 5 classes de MPSI et 5 classes de PCSI) paraît relativement cohérente, conforme aux objectifs de la réforme, aux ambitions de nos élèves et aux places offertes par les grandes écoles dans ces trois filières, si l'on juge des résultats obtenus.

Les objectifs retenus, dans ces conditions, consistent à préserver ces équilibres et sont les suivants :

- répartition équilibrée en seconde année, entre les filières MP, PC et PSI
- répartition équilibrée en niveau d'exigence (pourcentage d'admission en « étoile » des élèves de première année, situé entre 40% et 50%, comparable pour les deux filières d'origine MPSI et PCSI)

Les moyens retenus sont les suivants :

- responsabilisation et anticipation des équipes pédagogiques
- ajustement par les commissions d'évaluation de fin d'année
- constitution de divisions de niveau, d'effectifs et de composition comparables en première année comme en deuxième année, à l'intérieur de la même filière

L'évaluation retenue est la suivante :

- inscription des résultats au bilan pédagogique annuel
- taux d'admission en classe à étoile situé entre 40% et 50% dans les deux filières de première année, avec un écart limité à 2 points entre les deux filières de première année
- écart limité à 8 points, dans la structure actuelle (en tenant compte des doublants), entre les effectifs moyens des classes des filières MP, PC et PSI

b) recrutement

Dans nos filières sélectives, le maintien d'un recrutement de haut niveau conditionne en grande partie le maintien du niveau de réussite ; au lycée Saint-Louis, ce recrutement est en totalité externe. Les moyens de le maintenir, dans les conditions qui sont les nôtres, tiennent d'une part à la qualité de l'information transmise aux établissements d'origine de nos élèves, d'autre part à la rigueur de notre procédure de sélection.

Les moyens retenus sont les suivants :

- brochures d'information (générale et par filières) transmises chaque année, dans le courant du 1^{er} trimestre, aux lycées d'origine de nos élèves et aux C.I.O. d'Ile-de-France, ainsi qu'en réponse à toutes les demandes individuelles
- transmission aux établissements d'origine des intégrations de leurs élèves à l'issue de leur scolarité au lycée Saint-Louis
- maintenance et mise à jour du site internet
- critères de recrutement : dans toutes nos filières, nous privilégions des profils équilibrés (premier quart des classes, qualité des résultats en sciences, niveau suffisant dans les disciplines littéraires), et la qualité du parcours individuel (nous ne tenons compte de l'établissement d'origine que pour départager des élèves de niveau intermédiaire).

Le lycée Saint-Louis opère son recrutement par le canal de la procédure nationale « admissions-postbac », dont il respecte les règles, dans un souci de transparence et d'équité.

Evaluation :

- Notre recrutement en première année doit être réalisé de telle sorte que les élèves admis au lycée Saint-Louis aient obtenu dans chaque filière, selon les constats effectués à l'issue de la procédure d'admission régulière, pour 80% d'entre eux au moins une mention TB ou B, et pour moins de 5% d'entre eux seulement la mention « passable ».
- En matière de répartition géographique, un objectif de 25% pour Paris, 50% pour les autres départements d'Ile-de-France, 25% pour la province et l'étranger paraît satisfaisant : l'écart avec la moyenne académique (38%, 43%, 18% pour les mêmes données) est amplement justifié par l'absence de second cycle au lycée Saint-Louis, et par l'importance de l'internat.

c) résultats

c.1 - orientation

Passage de 1^{ère} en 2^{ème} année, autorisations de doublement : l'objectif de l'établissement n'est pas d'opérer de sélection supplémentaire par l'orientation, une fois effectuée celle du recrutement en première année, ni de compléter les effectifs de seconde année par des recrutements externes non justifiés par l'absence de filière dans l'établissement d'origine, ou sans l'avis de ce dernier ; autrement dit, nous privilégions le service rendu par rapport à l'effet artificiel de palmarès, et mettons les capacités d'accueil à la disposition des étudiants. Le taux de sortie moyen au niveau national, de plus de 20% (19% en MPSI, 21% en PCSI, 24% en BCPST, 18% en ECS), ne correspond ni à notre recrutement, ni à nos objectifs, ni à notre pratique.

- L'objectif est pour nous d'obtenir, en moyenne, un taux de passage en deuxième année de 90% au moins, et un taux d'acceptation du redoublement en 2^{ème} année proche de 100%.

Pour les mêmes raisons, et en rapport avec notre structure pédagogique de seconde année post-MPSI ou PCSI (46% de la capacité en divisions à étoile), l'objectif pour l'admission en classe à étoile se situe entre 40% et 50%, alors qu'en moyenne nationale il n'atteint que 28,4% après une PCSI et 25% après une MPSI. Cet objectif et son évaluation est cohérent avec celui de recherche d'équilibre des filières mentionné précédemment, la structure ayant pour justification l'adaptation aux objectifs pédagogiques.

c.2 - concours

Résultats aux concours : le service que nous rendons est celui d'un établissement d'excellence, mais aussi de réussite globale ; les objectifs sont les suivants par filière, en pourcentage des sortants sur deux ans (ce calcul permet d'intégrer sur la période les variations sur les effectifs de 5/2) :

<i>Groupes d'écoles</i>	<i>MP*, PC*, PSI*</i>	<i>MP, PC, PSI</i>
Ecole Polytechnique, ESPCI et ENS	20%	/
Mines-Ponts, Centrale-Supelec	60%	25%
Concours communs polytechniques	10%	45%
E3A et autres écoles	5%	25%
Sorties sans intégration connue, ou réorientations	5%	5%

<i>Groupes d'écoles</i>	<i>BCPST – Veto</i>
INA-PG, ENS, Ecoles Nationales Vétérinaires, ENSG	55%
Autres écoles	40%
Sorties sans intégration connue	5%
<i>Groupes d'écoles</i>	<i>EC(S)</i>
HEC, ESCP-EAP, ESSEC, EML	75%
Audencia, EDHEC	10%
ECRICOME et autres ESC	15%
Sorties sans intégration	/

d) contribution aux objectifs d'égalité entre les sexes et de promotion des jeunes filles dans les filières scientifiques

Notre recrutement très diversifié justifie que notre objectif général d'accueil des jeunes gens et jeunes filles dans nos classes corresponde à la répartition existante dans les classes de terminale scientifique, en moyenne nationale, soit actuellement

45% : cet objectif va très nettement au-delà du constat effectué pour les C.P.G.E. scientifiques en France (30%) et à Paris (34,5% en 2003-2004). Le pourcentage obtenu en 2006-2007 au lycée Saint-Louis est de 46%.

L'effort effectué (en particulier internat mixte depuis 1990 et minimum de places réservées aux jeunes filles fixé à 40% en 1999) a porté assez largement ses fruits : nous sommes dans une phase de continuité dans laquelle la situation nouvelle (parité, avec actuellement un léger avantage pour les jeunes filles) doit tendre tout simplement à devenir naturelle. L'organisation matérielle de l'internat telle qu'elle s'est stabilisée (Vaugirard 190 places, Saint-Michel 166 places) est cohérente avec cet objectif.

Il convient par ailleurs de vérifier que le résultat recherché se retrouve, au moins partiellement, dans toutes nos séries scientifiques. Pour Paris, le pourcentage de jeunes filles était en 2003-2004 de 27,3% en MPSI, 32,6% en PCSI, 68,2% en BCPST, et 56,6% en ECS. Au niveau national (chiffres de 2004-2005), il était de 24,3% en MPSI, 28,6% en PCSI, 69,8% en BCPST et 52,5% en ECS. Au lycée Saint-Louis (chiffres de 2006-2007), les pourcentages étaient de 32,6% en MPSI, 38,9% en PCSI, 80,8% en BCPST et 65% en ECS, soit des écarts positifs de 8, 10, 11 et 12 points par rapport aux moyennes nationales.

L'objectif secondaire à fixer pour le projet d'établissement, compte tenu d'inégalités de répartition entre les filières sur lesquelles nous avons peu de prise, doit être de maintenir cet écart de 10 points de mieux par filière, soit en l'état actuel des choses 34% en MPSI, 38% en PCSI, 80% en BCPST et 60% en ECS.

La même préoccupation vaut pour l'orientation en seconde année. Les résultats de 2006 montrent qu'il n'y a pas d'incidence significative selon le sexe pour l'admission en seconde année, ni pour les admissions en étoile. Il convient de maintenir cette égalité de traitement.

Moyens particuliers :

- accueil à l'internat (190 places pour les jeunes filles)
- activités sportives et culturelles mixtes (projet EPS et AS)
- interdiction stricte du bizutage (règlement intérieur)

Evaluation :

- équivalence de répartition dans nos classes et dans les classes de Terminale S : 45 % de jeunes filles.

- équivalence du pourcentage des orientations en seconde année, par rapport au pourcentage de présence dans les différentes filières de première année, pour les jeunes gens et les jeunes filles.
- équivalence du pourcentage d'élèves de MPSI et PCSI admis dans les classes à étoile, pour les jeunes gens et les jeunes filles.

e) contribution à l'égalité des chances

Les C.P.G.E. accueillent, de manière générale, un nombre restreint d'élèves issus des classes sociales défavorisées, comme c'est le cas d'un certain nombre de formations d'enseignement supérieur général : en 2000-2001 et pour l'ensemble du territoire national, les enfants d'employés et ouvriers, qui représentaient 45,2% de la population des lycées, ne représentaient que 15,1% des effectifs de C.P.G.E., alors qu'à l'inverse ceux des professions libérales et des cadres, pour 16,1% de la population de référence, représentaient 51,4% des effectifs des C.P.G.E. A noter que, dans l'Académie de Paris, la catégorie « favorisée » représentait 61,8% en C.P.G.E. (59% en sciences), et la catégorie « défavorisée » (ouvriers, retraités, sans emploi et professions non renseignées) 18,1% (et 19,8% en sciences), donc plus que la moyenne nationale qui s'établissait à 14,1%.

La part de boursiers d'enseignement supérieur en C.P.G.E. (sur critères sociaux), qui était de 17% (23,2% dans les universités), toujours en 2001- 2002, a évolué positivement depuis, cette situation n'étant pas jugée satisfaisante par les acteurs et ayant fait l'objet d'une demande politique de correction.

En 2006-2007, le taux de boursiers était ainsi passé à près de 22% et l'objectif affiché à court terme (33 %) alignerait les CPGE sur la moyenne de l'enseignement supérieur, soit légèrement au-dessus des filières non sélectives de l'université (30 %). C'est un objectif ambitieux mais justifié.

Au lycée Saint-Louis, la différenciation sociale est spontanément importante : l'absence de classes du second degré, la sélectivité relativement sévère à l'entrée, la localisation du lycée, sont des données qui l'expliquent partiellement ; plus de 60% des élèves sont des enfants de cadres ou de membres des professions libérales. Il est toutefois possible de corriger cette tendance par une politique volontariste : ainsi, l'attention prêtée à l'objectif de contribution à l'égalité des chances a produit de premiers effets de 2003 à 2007 : le pourcentage des enfants d'employés ou d'ouvriers est passé de 4,5% à 10%, le pourcentage d'élèves boursiers de 10% à 16%.

L'objectif est de poursuivre dans cette voie, de manière non seulement à éviter, par rapport aux classes de terminale scientifique, d'aggraver l'inégalité sociale d'accès aux filières que nous représentons, mais aussi à contribuer positivement à l'objectif général d'ouverture sociale des classes préparatoires et des grandes écoles.

Moyens :

La principale variable d'ajustement, qui a montré son efficacité pour l'accueil des jeunes filles, est l'internat, pour des raisons d'ordre matériel, mais aussi pédagogique et social.

- attribuer, sur critères sociaux, une bonification de barème pour l'accueil et le maintien à l'internat (100 points pour l'accueil, 200 points pour le maintien)
- différencier les tarifs scolaires pour réduire le coût de l'hébergement pour les élèves boursiers sur critères sociaux
- utiliser les moyens réduits de la caisse de solidarité (faute de fonds sociaux) pour faciliter le maintien en cours d'études et l'inscription aux concours
- déterminer des accompagnements et un suivi pédagogique de nature à confirmer, sur l'ensemble de la scolarité au lycée Saint-Louis, la diversité obtenue à l'admission

Evaluation :

- augmentation de 4 à 5 points sur 5 ans du pourcentage d'élèves boursiers, soit un pourcentage de 20% au moins.

Par ailleurs, le lycée Saint-Louis est engagé, comme établissement pilote, dans une convention de partenariat avec 6 lycées de zones urbaines sensibles de la région parisienne, pour encourager un nombre croissant d'élèves de ces lycées à envisager et préparer des études supérieures scientifiques ambitieuses, notamment en classe préparatoire aux grandes écoles. Les objectifs, les moyens et les outils d'évaluation spécifiques de cette expérimentation figurent en annexe 1 au projet d'établissement.

f) contribution à la formation sociale des futurs cadres :

La préparation de concours et le rythme du travail à fournir ne facilitent pas en eux-mêmes la formation sociale et civique, l'esprit critique pour soi-même, ni l'esprit d'équipe et de solidarité. Le risque de l'identification à une élite qui ne trouve sa

justification que dans ses propres règles, indépendamment de ce qu'elle doit à la société, est renforcé par les réponses que proposent encore, ici ou là, des « traditions » propres aux classes préparatoires et aux grandes écoles, qui se présentent comme nécessaires au parcours engagé dans une société particulière, fermée sur elle-même et ne devant de comptes qu'aux anciens. Le bizutage est la forme d'initiation de ce type de système.

Le lycée Saint-Louis est depuis longtemps étranger à cette logique : il souhaite promouvoir au contraire l'esprit de solidarité et d'entraide, l'ouverture sur les grands problèmes sociaux, l'éducation à la représentation démocratique, à la transparence des procédures, à l'utilisation de l'information, à la responsabilité personnelle ; il entend permettre à ses élèves de vivre leur scolarité dans un esprit de sérénité et de décontraction autant qu'il est possible dans le cadre d'une formation particulièrement exigeante en temps et en concentration. Le respect de l'individu qu'il recommande conduit à considérer les évaluations comme une aide à la stratégie de chacun, et non comme un jugement personnel ou le prétexte à des manifestations qui auraient à voir avec l'esprit du bizutage.

Cette préoccupation donne son sens commun aux dispositions ou aux projets qui figurent en annexes :

- partenariat ambition réussite (1)
- dispositions particulières du règlement intérieur en matière d'interdiction et de définition du bizutage ou pratiques assimilées (2)
- dispositif d'éducation à la santé (3)
- animation culturelle (4)
- projet du CDI (5)
- projet des activités d'éducation physique et sportive et de l'association sportive (6)

**_*_*_*_*_*

Annexe 1 (projet établissement)

Protocole de partenariat pour l'ambition et l'égalité des chances.

Le partenariat rassemble d'une part le lycée Saint-Louis, à Paris, spécialisé dans les classes préparatoires aux grandes écoles dont il représente les principales filières scientifiques et constitue l'un des pôles les plus importants, et les lycées Alfred Nobel

(Clichy-sous-Bois), Edmond Rostand (Saint-Ouen-l'Aumône), Jacques Brel (La Courneuve), Jean Renoir (Bondy), Robert Doisneau (Corbeil-Essonnes), et Voillaume (Aulnay-sous-Bois), dont le projet est d'encourager et motiver leurs élèves de première et terminale scientifique à la poursuite d'études supérieures, en organisant l'accompagnement spécifique qu'ils jugent utile pour y parvenir, de manière coordonnée avec les dispositifs existants.

Les lycées partenaires conviennent de constituer un réseau de ressources, d'informations et d'échanges réguliers, de manière à créer un rapprochement entre les classes du second degré et les classes post-baccalauréat tel qu'il existe dans les lycées disposant des deux types de formation, permettant la connaissance des élèves et leur suivi, jusqu'à leur entrée dans une grande école ou à l'université.

L'objectif est de donner aux élèves de première et terminale scientifiques confiance dans leurs possibilités, d'encourager leur ambition et leur motivation, puis de les convaincre d'envisager plus nombreux des poursuites d'études supérieures favorables à leur réussite professionnelle et à leur développement personnel, soit dans les filières scientifiques des universités, soit dans les classes préparatoires aux grandes écoles puis dans les grandes écoles d'ingénieurs et de management.

Un dispositif de tutorat coordonné, faisant appel à des tuteurs étudiants de grandes écoles ou des universités, sera mis en oeuvre dans les classes de première et terminale et sera poursuivi auprès des élèves admis au lycée Saint-Louis dans une classe préparatoire aux grandes écoles MPSI, PCSI, BCPST-Vétérinaire ou EC (voie scientifique). Les chargés de mission, responsables de la coordination, régleront avec les lycées du projet, et en accord avec eux, les modalités et les principes du tutorat.

Ce tutorat s'adresse, en première et terminale, à des élèves volontaires qui s'engagent, sauf difficulté particulière, à poursuivre leur investissement au moins jusqu'au baccalauréat, qui sont d'un niveau suffisant en particulier dans les disciplines scientifiques et se sont inscrits auprès de leur professeur principal et de leur chef d'établissement, et sont en général boursiers ou disposent de ressources modestes. S'ils sont admis dans l'une des classes préparatoires aux grandes écoles du lycée Saint-Louis, le dispositif de tutorat est maintenu et participe de leur accompagnement.

Les lycées partenaires organiseront une demi-journée d'accueil et d'information sur les classes préparatoires aux grandes écoles, accueillie et prise en charge par le lycée Saint-Louis, des séances d'information dans les 6 lycées partenaires, et un système d'échange entre professeurs de ces établissements et le lycée Saint-Louis, en créant des groupes de correspondants.

Ils se donnent pour objectif commun, sur plusieurs années et avec comme première échéance la rentrée 2007 :

- d'augmenter le nombre d'élèves des lycées concernés admis dans les classes préparatoires aux grandes écoles en utilisant toutes les capacités disponibles, en particulier celles des lycées de proximité et celles du lycée Saint-Louis, sans négliger aucune autre, y compris dans d'autres filières qualifiantes à un niveau élevé ;

- de faire accéder un plus grand nombre d'élèves boursiers de l'enseignement supérieur dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Les candidats participeront à la procédure de recrutement dans les conditions ordinaires de manière à bénéficier d'une appréciation équitable de la qualité de leur dossier et d'obtenir l'affectation correspondant au mieux à leurs chances de réussite.

Le lycée Saint-Louis s'engage à assurer le logement en internat des élèves boursiers des établissements partenaires, admis dans l'une de ses classes, ou à défaut, en partenariat avec le CROUS, dans des conditions de proximité et d'accueil collectif satisfaisantes.

Il s'engage également à accompagner ces élèves sur les deux années de formation, en vue des concours d'entrée dans les grandes écoles, et à mettre en place en particulier les dispositifs pédagogiques suivants, ouverts à l'ensemble des élèves du lycée dont les conditions sociales et le parcours scolaire correspondent aux mêmes caractéristiques :

- permanences d'accueil assurées par les professeurs volontaires de première année ;

- séances d'interventions ponctuelles, en particulier en début d'année, pour des mises au point sur les bases des enseignements, par des professeurs volontaires de première ou seconde année ;

- organisation d'études permettant le travail personnel ou en groupe, accompagnées de professeurs volontaires de première ou deuxième année ou de professeurs chargés des interrogations orales.

Ces dispositifs d'accompagnement seront mis au point pour la rentrée 2007 ; ils feront l'objet d'une information au sein du lycée Saint-Louis.

Les dispositifs d'accompagnement feront l'objet de financements spécifiques sollicités et mis en œuvre par le lycée Saint-Louis dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Ce protocole est renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée de quatre ans. Des points d'étape seront établis chaque année, pour une évaluation globale en octobre 2011.